REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AIN

NON OPPOSITION à DECLARATION PREALABLE
Arrêté du Maire au nom de la commune

COMMUNE DE BEYNOST	**Référence dossier : N° DP00104323A0193**	
	Déposé le 16/11/2023, *récépissé affiché en Mairie le* 20/11/2023	*Complété le*
	Par: CERTA TOITURE *Demeurant à 409 Petit Chemin De Bordelan* *69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE* *Représenté par : GONIN Laurianne* *Sur un terrain sis 100 Rue De La Mairie* *01700 BEYNOST* *Refs cadastrales : Section AK-0562*	**Surface de plancher :** **Description du projet :** Installation de velux en toiture

Le Maire,

VU la demande susvisée,
VU le Code de l'Urbanisme, en particulier le livre IV relatif aux constructions, aménagements et démolitions,
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16/12/2019, et notamment le règlement de la zone U,
VU le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 16/01/2006,

CONSIDERANT que le terrain est situé en zone U secteur 6 du PLU et zone Bleue Bt du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) susvisé,

ARRÊTE

Article 1 - Il **n'est pas fait opposition aux travaux objets de la déclaration préalable susvisée** sous réserve du respect des prescriptions émises aux articles suivants ;

Article 2 – En application de l'article U2.2 du règlement du PLU, les matériaux et coloris de la partie neuve de la construction seront en harmonie avec l'existant ;

Article 3 – Le projet devra respecter en tout point le règlement du PPRN consultable en Mairie et sur le site internet de l'Etat dans l'Ain.

BEYNOST, le 23/11/2023

Le Maire
Caroline TERRIER

MAIRIE DE BEYNOST (Ain)